
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS
LE JEUDI 25 JANVIER 2024
À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE**

Présences :	Simon Bérubé Isabelle Boucher Gerald R. Cutting Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Diane Gingras Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Patrice Lamarre Renée Létourneau Denis Roussel Audrey Roussel Jean Roy Serge Therrien Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
Absences :	Patrick Boucher Dominique Dorion	Administrateur, non motivée Membre observateur, non motivée
Invités :	Pascale Bélisle Geneviève Beaudoin Annie Boisvert Robin Marie Coleman Karine Duchaineau Stéphanie Jetté Marie-Andrée Périgny Mario Viens	Directrice adjointe des affaires publiques Vice-présidente du conseil multidisciplinaire Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée Présidente-directrice générale adjointe Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation Directrice de la protection de la jeunesse Présidente du conseil multidisciplinaire Directeur des services professionnels

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président ayant signifié son retard, Mme Diane Gingras, vice-présidente, assume la présidence et souhaite la bienvenue à tous à cette 80^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public

5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 2 novembre 2023, extrait de résolution par voie électronique du mercredi 22 novembre 2023 et procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 7 décembre 2023

6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Bilan trimestriel de la direction de la protection de la jeunesse

7.1.2 Rapport trimestriel sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

7.1.3 Rapport annuel 2022-2023 – Comité aviseur en langue anglaise

7.1.4 Conseil multidisciplinaire - Recommandations

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 État de situation hivernale

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.5 Intégrer la mission universitaire

8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

8.1 Comité de vigilance et de la qualité du 15 novembre 2023 et du 17 janvier 2024

8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 novembre 2023 et du 12 janvier 2024

8.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 12 décembre 2023

9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

9.1.3 Permis d'exploitation

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.2.1 Plan de sécurité des usagers 2023-2024

9.2.2 Politique d'alimentation infantile

9.2.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027 – MSSS et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

9.4.2 Ressources intermédiaires – Excelsoins Cowansville

9.4.3 Reconnaissance des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires

9.4.4 Résultats financiers à la période 9 et le rapport trimestriel AS-617

9.5 Intégrer la mission universitaire

10. Divers

11. Huis clos

11.1 Cadres supérieurs

11.2 Autorisation de lancer un appel d'offres et signer un contrat pour le remplacement des tours de scopie pour les blocs opératoires

11.3 Appel d'offres pour retenir les services d'agences pour les besoins de main-d'oeuvre indépendante (MOI) pour les titres d'emploi d'agents d'intervention et d'assistants en réadaptation

11.4 Appel d'offres pour le développement de 20 places en RI (ressources intermédiaires))

11.5 Mise à jour du plan d'action interne d'audit et reddition de compte

11.6 Comité de gouvernance et d'éthique – Communication du Projet de loi 15

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 2 novembre 2023, de l'extrait de résolution par voie électronique du mercredi 22 novembre 2023 et du procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 7 décembre 2023

Les membres ayant pris connaissance des documents, ils sont adoptés à l'unanimité.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 3 novembre 2023 au 25 janvier 2024, a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Bilan trimestriel de la direction de la protection de la jeunesse

Le président invite Mme Stéphanie Jetté, directrice de la protection de la jeunesse, à présenter le bilan trimestriel de cette direction.

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, la directrice de la protection de la jeunesse a l'obligation de présenter au conseil d'administration de l'établissement le bilan trimestriel de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Jetté présente en détail les travaux réalisés au cours du dernier trimestre.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Jetté de la présentation.

7.1.2 Rapport trimestriel sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Le président étant arrivé, il poursuit la présidence de la séance et remercie Madame Gingras.

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration, pour le troisième trimestre (octobre, novembre et décembre 2023), du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

De plus, un tableau comparatif annuel, du troisième trimestre, est présenté pour les années 2019-2020 à 2023-2024.

7.1.3 Rapport annuel 2022-2023 – Comité aviseur en langue anglaise

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter le Rapport annuel 2022-2023 du comité aviseur en langue anglaise.

Le comité aviseur régional a pour mandat d'assurer au conseil d'administration que l'établissement a en vigueur un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise. Il exerce une vigie afin que les soins et les services nécessaires et requis soient disponibles à la clientèle d'expression anglaise du territoire.

De plus, le comité détient un pouvoir de recommandation au président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie-CHUS et dépose annuellement au conseil d'administration son rapport annuel d'activités comme prévu aux règles de fonctionnement.

Madame Coleman fait état des membres siégeant au comité et fait part des recommandations émises au cours de l'année en regard des services à la communauté d'expression anglaise.

7.1.4 Conseil multidisciplinaire – Recommandations

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du conseil multidisciplinaire et Mme Geneviève Beaudoin, vice-présidente du conseil multidisciplinaire, lesquelles présentent les avis et recommandations du conseil multidisciplinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées.

7.1.4.1 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant les modalités de référencement aux soins et services pour les usagers et les risques associés au transfert d'informations confidentielles

RÉSOLUTION : CA-7535 –2024-01-25

Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant les modalités de référencement aux soins et services pour les usagers et les risques associés au transfert d'informations confidentielles

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - que la transmission d'informations confidentielles fait partie des types d'évènements sentinelles adressés par notre organisation;
 - que la perte de données ou d'informations cliniques et confidentielles ont un impact direct sur la sécurité, sur les droits des usagers et sur la qualité et l'accessibilité des soins et services;
 - que le développement d'approches novatrices soutenu par la mission universitaire est possible afin d'optimiser l'utilisation de logiciels ou d'intelligence artificielle pour faciliter le traitement des nouvelles demandes;
 - les recommandations émises dans « l'Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant les modalités de référencement aux soins et services pour les usagers et les risques associés au transfert d'informations confidentielles » ;
 - l'adoption du présent avis « l'Avis et les recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant les modalités de référencement aux soins et services pour les usagers et les risques associés au transfert d'informations confidentielles » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : de l'Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant les modalités de référencement aux soins et services pour les usagers et les risques associés au transfert d'informations confidentielles;

DE MANDATER : la présidence-direction générale adjointe, la direction générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation et la direction adjointe du programme de santé physique et spécialisée :

- de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées;
- d'assurer un suivi auprès du conseil multidisciplinaire dans un délai maximal, raisonnable de 6 mois;

7.1.4.2 Avis du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'utilisation des outils de cheminement clinique informatisés (OCCI)

RÉSOLUTION : CA-7536 – 2024-01-25

Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'utilisation des outils de cheminement clinique informatisés (OCCI)

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - la visée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour optimiser l'offre de service dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et pour « utiliser judicieusement nos ressources professionnelles et leur expertise (le bon intervenant, au bon endroit et au bon moment);
 - les impacts de l'utilisation systématique des OCCI sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers et sur la qualité de la pratique professionnelle des intervenants;
 - l'Avis de l'ACMQ "OCCI et QUALITÉ : L'Intelligence collective au service de l'amélioration continue", juin 2022.
 - les résultats du sondage effectué auprès des intervenants-utilisateurs des OCCI et le souci des intervenants d'offrir des services accessibles, pertinents et de qualité;
 - les recommandations émises dans « l'Avis et les recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA»;
 - l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'utilisation des outils de cheminement clinique informatisés (OCCI) » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : de l'Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant

DE MANDATER : la direction générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation :

- de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées et d'inviter des représentants du conseil multidisciplinaire de faire partie du groupe de travail pour contribuer aux travaux;

- d'assurer un suivi auprès du conseil multidisciplinaire dans un délai maximal, raisonnable de 6 mois;

7.1.4.3 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA

RÉSOLUTION : CA-7537 – 2024-01-25

Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - la visée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour optimiser l'offre de service dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et pour « utiliser judicieusement nos ressources professionnelles et leur expertise (le bon intervenant, au bon endroit et au bon moment);
 - les priorités ministérielles (plan stratégique 2019-2023) et celles du CIUSSS de l'Estrie - CHUS (2023 - 2027) évoquant le besoin d'augmenter les services de soutien à domicile;
 - l'importance du maintien de l'autonomie à domicile de nos usagers;
 - la vulnérabilité des usagers impliqués dans le contexte rapporté, sans proche aidant ou sans réseau de soutien, à risque d'hospitalisation, de relocalisation ou à faibles revenus;
 - les conséquences négatives que peuvent entraîner les situations d'insalubrité à domicile, en l'absence d'aide aux AVD;
 - les recommandations émises dans « l'Avis et les recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA »;
 - l'adoption du présent avis « l'Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : de l'Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'offre de services au soutien à domicile pour la clientèle SAPA;

DE MANDATER : la direction générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation :

- de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées et d'inviter des représentants du conseil multidisciplinaire de faire partie du groupe de travail pour contribuer aux travaux;
- d'assurer un suivi auprès du conseil multidisciplinaire dans un délai maximal, raisonnable de 6 mois;

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 État de situation hivernal des activités cliniques

Le président invite Mme Annie Boisvert, directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée et Dr Mario Viens, directeur des services professionnels, à présenter l'état de situation hivernal des activités cliniques.

À tour de rôle Mme Boisvert et Dr Viens expliquent en détail les actions qui ont été mises de l'avant pour assurer une bonne gestion de la fluidité des services durant la période des Fêtes dans les urgences sur le territoire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

De plus, ils font état de la modulation des activités durant cette période sur certaines unités de soins et dans des blocs opératoires du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour maintenir un équilibre entre l'accessibilité et la disponibilité de la main-d'oeuvre.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vigilance et de la qualité du 15 novembre 2023 et du 17 janvier 2024

Le président invite M. André Forest, président du comité, à mentionner les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 novembre 2023 et du 12 janvier 2024

Le président fait part des sujets discutés aux deux rencontres.

8.3 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 12 décembre 2023

Mme Rachel Hunting, présidente du comité, fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

9.0 **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7515 à 7519 – 2024-01-25

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

RÉSOLUTION : CA-7520 – 2024-01-25

Relative à la nomination des chefs de services et chefs de départements

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, le 9 janvier 2024;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la nomination intérimaire de la Dre Marianne Coutu, à titre de chef de service au Service de chirurgie cardiaque, du Département de chirurgie. Effectif depuis le 5 décembre 2023.
 - la prolongation du Dr Claude Arbour, chef de services des soins externes, du Département de psychiatrie, jusqu'au 17 février 2024.

9.1.3 Permis d'exploitation

RÉSOLUTION : CA-7521 – 2024-01-25

Relative à l'ajout de 2 lits d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive au Centre de réadaptation en déficience physique de l'Estrie (5518-3370)

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : 2 lits d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive au permis d'exploitation du Centre de réadaptation en déficience physique de l'Estrie (5518-3370);

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

RÉSOLUTION : CA-7522 – 2024-01-25

Relative à l'ajout de 2 lits d'hébergement temporaire au permis d'exploitation de l'Hôpital et CHSLD d'Youville (5121-7974)

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : 2 lits d'hébergement temporaire au permis d'exploitation de l'Hôpital et CHSLD d'Youville (5121-7974);

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.2.1 Plan de sécurité des usagers 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-7523 – 2024-01-25

Relative à la fermeture du plan de sécurité des usagers

- CONSIDÉRANT :**
- la création d'un plan qualité pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'intégration du plan de sécurité des usagers au plan qualité afin de faciliter le suivi de l'avancement des travaux;
 - l'analyse effectuée et la recommandation obtenue du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la fermeture du plan de sécurité des usagers 2022-2024.

9.2.2 Politique d'alimentation infantile

RÉSOLUTION : CA-7524 – 2023-11-02

Relative à la Politique d'alimentation infantile du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la révision nécessaire de la Politique d'allaitement maternel du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, entrée en vigueur en 2016;
 - les travaux réalisés en concertation entre la Direction de santé publique et la Direction du programme jeunesse, en cohérence avec les orientations nationales qui prévoient des actions visant à protéger, à encourager et à soutenir l'allaitement;
 - les orientations du MSSS quant à la certification des établissements à l'Initiative des amis des bébés (IAB), qui invite les établissements à mettre en œuvre les meilleures pratiques de soins en allaitement;
 - la recommandation du comité de direction;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la Politique d'alimentation infantile du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.2.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027 – MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7525 – 2024-01-25

Relative à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027 – MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 55 de la LMRSSS précisant qu'une entente de gestion et d'imputabilité doit être conclue entre le ministre et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - les engagements de l'année en cours et des 3 prochaines années du point 6 de l'entente ont été validés par les directions cliniques dans les dernières semaines;
 - l'analyse effectuée par l'équipe DORISE (Infocentre) du projet d'entente;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027;

D'AUTORISER : le président-directeur général à signer l'entente.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7526 – 2024-01-25

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendues par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations 1200, rue King Est (98612) – CLSC Speid (95662) et CLSC et centre de services ambulatoires Belvédère (95682) :

- Dr Yves Léger, médecin responsable GMF-U King Est et Speid;

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations CHUS Hôtel-Dieu (0116X) – CHUS Fleurimont (0110X) – CHSLD St-Joseph (0103X) – CHSLD St-Vincent (12075) – CSSS du Granit (0112X) – CSSS Memphrémagog (0106X) – Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

(0113X) – Hôpital de Granby (0103X) – Hôpital et CHSLD Argyll (0111X) – Hôpital et CHSLD Youville (0452X) – Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement Val-des-Sources (0100X) – CLSC et CHSLD de Windsor (0450X) – CSSS de la MRC-de-Coaticook (0102X) :

- Dr Xavier Boileau, chef de département – radiologie

D'AJOUTER :

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Hôpital de Granby (5122-8120) – CRD de Granby (5454-7351) – CHSLD de Waterloo (5561-7005) – CHSLD Marie-Berthe-Couture (5225-6989) – CHSLD Villa-Bonheur (5122-5878) – CLSC de Saint-Joseph (5123-2163) – CLSC de Waterloo (5267-7994) – CLSC Notre-Dame (5561-7013) – CHSLD Leclerc (5124-6627) – CLSC Yvan-Duquette (5122-5530) :

- Dre Laurence Tanguay-Beaudoin, assistant cheffe – hospitalisation et CRD de Granby

D'AJOUTER :

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations CHUS Fleurimont (5121-6687) – CHUS Hôtel-Dieu (5121-6695) :

- Dre Marianne Coutu, cheffe de service – chirurgie cardiaque

9.4.2 Ressources intermédiaires – Excelsoins Cowansville

RÉSOLUTION : CA-7527 – 2024-01-25

Relative aux ressources intermédiaires – Excelsoins Cowansville

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER :

la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 11 février 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 20,8 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.3 Reconnaissance des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires

RÉSOLUTION : CA-7528 – 2024-01-25

Relative à la reconnaissance de changement de typologie et de changement de territoire de desserte d'organismes communautaires en regard du PSOC

- CONSIDÉRANT :**
- le mandat du comité d'analyse;
 - que les balises et les critères d'analyse utilisés sont ceux figurant dans le Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome de l'Estrie;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'APPROUVER :**
- la recommandation d'autoriser le changement de territoire de desserte de l'Association pour enfants avec problèmes auditifs de l'Estrie (statut supra régional);
 - la recommandation de ne pas autoriser la reconnaissance et l'admissibilité au *Programme de soutien aux organismes communautaires* de l'Association Albatros de Val-des-Sources, la Maison Dagobert ainsi que l'Accorderie de Sherbrooke;
 - le tout en conformité avec le *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome de l'Estrie*.

9.4.4 Résultats financiers à la période 9 et le rapport trimestriel AS-617

RÉSOLUTION : CA-7529 – 2024-01-25

Relative aux résultats financiers à la période 9 et le rapport trimestriel AS-617

- ATTENDU :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisation;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre 2-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-671 à la période 09 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 75 060 240 \$.

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

9.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est présenté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Nomination de M. Philippe Limoges à titre de directeur adjoint de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs - Zone Est à la Direction de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs

RÉSOLUTION : CA-7533 – 2024-01-25

Relative à la nomination de M. Philippe Limoges à titre de directeur adjoint de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs - Zone Est à la Direction de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint;
- la nomination de Mme Élise Lacombe à titre de directrice adjointe à la Direction de la fluidité et des unités hospitalières;
- la qualité de la candidature de M. Philippe Limoges afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Philippe Limoges à titre de directeur adjoint de l'hébergement en soins de longue durée et des loisirs – Zone Est à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée.

11.1.2 Nomination de Mme Mélanie Lepage à titre de directrice adjointe de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs - Zone Ouest à la Direction de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs

RÉSOLUTION : CA-7534 – 2024-01-25

Relative à la nomination de Mme Mélanie Lepage à titre de directrice adjointe de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs - Zone Ouest à la Direction de l'hébergement des soins de longue durée et des loisirs

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint;
 - la nomination de Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée;
 - la qualité de la candidature de Mme Mélanie Lepage afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Mélanie Lepage à titre de directrice adjointe de l'hébergement en soins de longue durée et des loisirs – Zone Ouest à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée.

11.2 Autorisation de lancer un appel d'offres et signer un contrat pour le remplacement des tours de scopie pour les blocs opératoires

RÉSOLUTION : CA-7530 – 2024-01-25

Relative à l'autorisation de lancer un appel d'offres et signer un contrat pour le remplacement des tours de scopie pour les blocs opératoires

- CONSIDÉRANT :**
- que la désuétude des équipements de scopie pour les blocs opératoires requiert leur remplacement;
 - que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'établissement à lancer un appel d'offres pour l'acquisition des systèmes vidéos de scopie d'une valeur estimée à 4 361 000 \$.

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à procéder à la signature du contrat.

11.3 Appel d'offres pour retenir les services d'agences pour les besoins de main-d'oeuvre indépendante (MOI) pour les titres d'emploi d'agents d'intervention et d'assistants en réadaptation

RÉSOLUTION : CA-7531 – 2024-01-25

Relative à l'appel d'offres pour retenir les services d'agences pour les besoins de main-d'oeuvre indépendante (MOI) pour les titres d'emploi d'agents d'intervention et d'assistants en réadaptation

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un appel d'offres pour obtenir les services d'agences des éducateurs;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : de publier un appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'oeuvre indépendante pour le titre d'emploi d'éducateurs pour les établissements publics et privés conventionnés (circulaire 2022-025).

D'AUTORISER : le président-directeur général de l'établissement à signer l'entente avec l'agence.

11.4 Appel d'offres pour le développement de 20 places en RI (ressources intermédiaires))

RÉSOLUTION : CA-7532 – 2024-01-25

Relative à l'appel d'offres pour le développement de 20 places en RI (ressources intermédiaires))

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de publier un appel d'offres pour la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 21 millions de dollars sur une période de 15 ans.

11.5 Mise à jour du plan d'action interne d'audit et reddition de compte

Les membres ont reçu, à titre d'information, la mise à jour du plan d'action interne d'audit et reddition de compte.

Suivant l'adoption de la politique sur l'audit interne, le responsable de l'audit interne doit rendre compte périodiquement à la direction générale et au comité de vérification et de suivi budgétaire des missions réalisées, des responsabilités de l'audit interne et du niveau de réalisation du plan d'audit. Il doit notamment rendre compte des suivis des recommandations.

11.6 Comité de gouvernance et d'éthique – Communication du Projet de loi 15

Le président et le président-directeur général informent les membres de l'évolution des travaux liés au projet de loi 15 du MSSS.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire